

Tarifs 2011¹

frais de dossier (payable une seule fois à la première inscription)	18 €
droit individuel de base (payable à chaque année universitaire d'inscription)	100 €
droit d'accès aux UE	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
- UE suivie en FOD ⁴	200 € / UE
validation des acquis ⁵	
- VAE	1 200 €
- VAP85	520 €
- VES	300 €
rapport d'expérience	152 €

¹ tarifs révisibles annuellement après approbation du CA

² vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 1 à 4

³ vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional

⁴ UE suivie en formation ouverte à distance dans un autre centre organisateur Cnam quel que soit votre statut

⁵ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers



Centres Cnam à la Réunion

Centre régional du Cnam de La Réunion

18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27

info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY

slatchoumy@cnam.re - 0692. 69 02 36

18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS

tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46

permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY

fkeraldy@cnam.re

1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOIT

permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2011 à fév. 2012) : **31 oct. 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2012) : **31 mars 2012**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

le cnam



TITRE PROFESSIONNEL II

CPN36 3 - code NSF : 230

Responsable en production industrielle, spécialité génie civil, électrotechnique, énergétique, matériaux, mécanique, matériaux parcours bâtiment (1200 heures)

Titre professionnel Bac + 4 avec **120 crédits ECTS**

Titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 16 février 2006 publié au JO du 5 mars 2006. Habilitation pour 5 ans.



Responsable

en production industrielle *parcours* **Bâtiment**

Futurs cadres du BTP.

Calendrier¹

Début des cours :

lundi 19 septembre 2011
(réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2011

- Enseignements : du 19 septembre 2011 au 10 février 2012**
- Interruption des cours : du 19 déc. 2011** au 6 janvier 2012 inclus
- Reprise des cours : 9 janvier 2012
- Arrêt des cours : 10 février 2012**
- Révisions : du 13 au 17 fév. 2012 inclus
- Examens UE 1^{ère} session : du 20 au 24 février 2012 inclus
- Examens UE 2^{nde} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2012

Test Bulats : s'inscrire avant le 31 mai 2012

- Enseignements : du 27 février au 29 juin 2012**
- Révisions : du 2 au 6 juil. 2012 inclus
- Examens UE 1^{ère} session : du 9 au 13 juillet 2012 inclus
- Examen Bulats 1^{ère} session : 7 juil. 2012
- Examens UE 2^{nde} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus
- Examen Bulats 2^{nde} session : 15 sept. 2012

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

** samedi suivant pour les cours d'anglais

le cnam
Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex

tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re

2011-2012

mise à jour le 02/09/2011

Objectifs

Objectifs pédagogiques

Acquérir un niveau de connaissance et compétence dans le bâtiment permettant d'assurer pleinement un rôle de cadre technique.

Le parcours Bâtiment donne des connaissances supérieures dans le domaine du calcul de structures et des matériaux béton et métal pour les constructions neuves mais également elle permet de maîtriser les techniques de réhabilitation de bâtis anciens et de second oeuvre. Il donne aussi des connaissances de pathologie de bâtiments ainsi que les coûts dans la construction.

Compétences visées

Le titre professionnel de niveau II atteste des compétences et capacités acquises dans les domaines suivants :

- matières premières industrielles ;
- management opérationnel d'équipe ;
- mesure et de l'analyse de la qualité des systèmes industriels ;
- qualité appliquée aux secteurs industriels ;
- hygiène, sécurité des personnes et des environnements.

Public et pré-requis

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation, architecte « diplômable » ou élève architecte en fin de formation.

Conditions d'accès

- Etre titulaire d'un BAC+2 ou tout diplôme de niveau III scientifique ou technique ou d'un diplôme de conducteur de travaux (des UE de pré-requis peuvent être nécessaires selon le profil du candidat) ;
- OU avoir validé deux années (120 crédits) de formation, dans les sciences et techniques industrielles ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur www.cnam.re

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	☾	👁	@	📄	💬
semestre 1	Résistance des matériaux III (MVA101) ²	CCV107	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Béton armé (CCV004, CCV113) ²	CCV109	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Technologie de la construction	CCV113	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Mécanique des sols, fondations et murs de soutènement	GGC112	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Analyse et calcul matriciel	MVA101	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Management et organisation des entreprises	EME102	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Management social pour l'ingénieur et communication en entreprise	TET102	6	cours	☾	👁		📄	
semestre 2	Résistance des matériaux IV (CCV107, MVA101) ²	CCV108	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Conception des structures	CCV116	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Projets de construction en béton armé ou acier (CCV107, CCV108, CCV109)	CCV117	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Constructions métalliques et constructions mixtes (CCV113, MVA101)	CCV118	6	cours	☾	👁	@	📄	
	Outils informatiques dans la construction ²	CCV222	6	cours	☾	👁		📄	
Rapport d'expérience (stage ou activité professionnelle) ¹		UA4303	48	rapport				📄	

☾ : cours du soir en présentiel - ⚙ : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d - 📄 : examen (épreuve sur table) - 📁 : examen (dossier à rendre) - 💬 : examen (présentation orale)

¹ Présentation d'un rapport sur l'expérience professionnelle. Dans ce rapport, le candidat cherchera à mettre en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours bâtiment. Les candidats doivent pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans à temps plein dans le domaine et rédiger un rapport d'activité professionnelle. S'ils ne justifient pas ou moins de 2 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment, 3 ans dans un autre domaine seront requis, complétés par un stage de 3 mois en relation avec la spécialité. Un rapport de stage descriptif devra être rédigé et joint à la demande de diplôme (cf. expérience professionnelle / conditions de délivrance).

² Voir encadré ci-dessous.

Spécificités du Certificat de compétence Dynamique des sols et structures, génie parasismique (cc76)

Cette formation supérieure du Cnam permet aux ingénieurs, cadres techniques et techniciens supérieurs du BTP (bâtiment et travaux publics) d'acquérir une connaissance d'expert dans le domaine de la dynamique des structures appliqué aux bâtiments et plus particulièrement du génie parasismique. Cette formation débouche sur une compétence opérationnelle pour tous les problèmes liés à la vibration des ouvrages et au calcul sismique.

² Certaines UE du certificat de compétence sont contenues dans la formation RNCP de niveau II Bâtiment et peuvent servir à l'obtention de ce certificat. Pour demander le *Certificat de compétence Dynamique des sols et structures, génie parasismique*, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- valider les UE du titre professionnel de niveau II suivantes : CCV107, CCV108, CCV109, CCV222 dans un délai de 4 ans maximum ;
- valider les UE spécifiques suivantes : **CCV223 (Génie parasismique : machines vibrantes - 6 crédits ECTS)** et **CCV224 (Génie parasismique : dynamique des sols - 6 crédits ECTS)** dans un délai de 4 ans maximum ;
- justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle dans une entreprise du BTP

Débouchés

Cette formation débouchera sur des métiers tels que :

- Responsable en production industrielle ;
- Responsable qualité des sites industriels ;
- Cadre technique de la production...

Accès au diplôme d'ingénieur du Cnam option bâtiment (sous réserve d'avoir validé le cycle préparatoire et d'avoir passé avec succès l'examen d'admission).

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1102 : Management et ingénierie d'affaires ;
H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de « demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance.

Ce dossier est disponible sur demande auprès du Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être rempli à partir du moment où au moins 3 UE sont validées. Il est ensuite soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification. Au vu de votre dossier transmis à la DNF, la commission précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant.

Le stage (hors contrat de professionnalisation) ne commencera qu'après la réception de la notification par la DNF. >> **En savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>**

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE

Le titre est placé sous la responsabilité de :
Francis GUILLEMARD,

DIRECTION REGIONALE

Amand BENARD,
Directeur du centre régional de La Réunion
Jean-François VIGNE,
Responsable pédagogique

ENSEIGNANTS

Jean-François VIGNE,
Professeur certifié hors classe, ingénieur CHEBAP
Alain RADIX,
Professeur agrégé en Génie civil
Christian DAVE,
Docteur en Sciences économiques
Serge FARNOCCHIA, Docteur en droit
David TANGUY, Ingénieur en informatique

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du Titre professionnel de niveau II Responsable en production industrielle, spécialité génie civil, électrotechnique, énergétique, matériaux, mécanique, matériaux parcours bâtiment, le titre leur sera délivré s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque UE qui compose le cursus ;
- Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans à temps plein dans le domaine (rapport d'activité professionnelle) sinon 3 ans d'expérience professionnelle dans un autre domaine seront requis, complétés par un stage de 3 mois minimum en relation avec la spécialité (rapport de stage).

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h ☾. Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois toutes les 3 semaines, et des séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine . Pour les TP, il y a uniquement des regroupements programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		-
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats

durée d'un regroupement : **1H20** - durée d'un chat : **40 minutes**

TP : travaux pratiques

Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence 👁 ou en différé). **Cependant, 2 présences dans un de nos centres Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.**

Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.**

Le planning est consultable sur site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre.

Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale 💬,

examen final écrit 📄 ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre 📁) - voir tableau ci-contre.

Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE (hors projet tutoré et rapport d'expérience). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port.

Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re

